Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_24-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2026

Date de la convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le trente janvier 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent		Absent		LANOËS Maëlys	X		
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille		Excusé	EON
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri	X		
CADORET Sandrine	X			LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole		Excusée	CADORET	SANOU Myriam		Excusée	
GALLAIS Jean-Luc		Excusé	BAYON	*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	12	3	15

D.2026-02-24 - FONCIER – Changement de destination du terrain dit « Lot A » du lotissement de l'Ancien Four et fixation d'un nouveau prix de vente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu l'avis de la Commission du 27 janvier 2026 ;
Vu l'avis favorable recueilli auprès de la majorité des 5 collotis du lotissement de l'Ancien Four,

Le Lot A du lotissement de l'ancien Four identifié comme la parcelle AB 306, avait été proposé aux médecins trinitains pour un projet de cabinet médical en 2024, mais le terrain s'avère trop petit pour leurs besoins. Or, le permis d'aménager avait pris en compte cette destination prévoyant la construction d'un bâtiment à usage mixte habitation / services. Cette destination n'est plus pertinente et est devenue un frein pour la vente de ce terrain.

Afin d'accélérer la vente de ce lot, permettant de clôturer le permis d'aménager et le budget Annexe du lotissement, il est proposé de modifier la destination de ce terrain, afin d'en faire un lot à bâtir à usage privé pour une habitation. Les collotis du lotissement consulté sur ce changement de destination comme l'implique le règlement du lotissement, ont émis un avis favorable à la majorité pour cette modificaiton.

Il est rappelé que le terrain concerné mesure 479 m2, est vendu viabilisé mais est situé à proxmité immédiate de la quatre-voies.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260212-D2026_02_24-DE

La Commission finances du 27 janvier 2026 a proposé le prix de cession suivant : fourchette entre 170€-200€ / m2.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **APPROUVER** le changement de destination de la parcelle n°AB 306
- **CONFIRMER** le souhait de la commune de le vendre
- **VALIDER** la fourchette de prix de vente entre 170€ et 200€ du m2
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer le prix de vente dans la fourchette déterminée ci-dessus, selon les négociations avec l'acheteur

Voté par : 15 voix Pour dont 3 pouvoirs, unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

La secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire
Vincent ROSSI



Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 12 février 2026, Le Maire :
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication*

Retour de Préfecture tamponné le : / 02 /2026